



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANÇON
Direction du Système d'Information
Hôpital St Jacques
2 Place St Jacques
25030 - Besançon Cedex

PROCEDURE ADAPTEE N°2010/13
du 07 décembre 2009

**FOURNITURE D'UNE SOLUTION D'AIDE AU RECODAGE DES
DONNEES D'ACTIVITE MEDICALE DE L'ANNEE 2008**

CAHIERS DES CHARGES PARTICULIERS

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le Lundi 21 décembre 2009 à 16 heures au plus tard

Le présent document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur les missions d'assistance et de conseil portant sur l'efficience de l'élaboration du codage des prestations médicales au Centre hospitalier universitaire de Besançon.

Capacité d'accueil de l'établissement :

Le Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON est un établissement de 1 291 Lits et places organisés comme suit :

603	lits d'hospitalisation complète de médecine
435	lits d'hospitalisation complète de chirurgie
80	lits d'hospitalisation complète en gynéco-obstétrique
69	lits d'hospitalisation complète de psychiatrie
80	places d'hospitalisation partielle de médecine (dont dialyse)
9	places de chirurgie ambulatoire
10	places d'hospitalisation partielle de gynéco-obstétrique
4	places d'hospitalisation partielle de psychiatrie
1	place pour le Centre Ressources Autismes

2. DISPOSITIONS GENERALES

2.1 : Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée, en vertu des articles 28 et 40 du CMP.

2.2 : Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

3. CONTENU ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

3.1 Obtention du dossier de consultation

Le dossier peut être demandé par les moyens suivants :

En application de l'article 56 du CMP et du décret n° 2002-692 du 30 avril 2002, en complément aux modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité à l'adresse Internet suivante <https://www.achats-chu.com>

- fax au adressé à l'attention de Madame Sylvette Zanna Service Informatique
03 81 21 86 55
- courrier : Centre Hospitalier Universitaire - Service Informatique - 2 Place St Jacques - 25030 BESANCON Cedex
- Mail : szanna@chu-besancon.fr

3.2 : Modalités de transmission des offres

Les plis contenant les offres seront remis au Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON, par les moyens suivants :

l' envoi des plis sur support papier.

- soit envoyés, sous pli recommandé avec avis de réception postal,
- soit transmis par Chronopost, elles devront parvenir avant les dates et heures fixées à l'article 3 de la lettre de Consultation
- soit déposés, contre récépissé, au Service Informatique
jours ouvrés :
du lundi au vendredi entre 9 heures et 12 heures et 13 heures 30 et 16 heures
et devront parvenir **avant le lundi 21 Décembre 2009 à 16 heures**

Les candidatures et les offres seront présentées sous pli cacheté.

L'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante :

Monsieur Jérôme EUVRARD
Centre Hospitalier Universitaire de Besançon
Service Informatique
2 Place Saint-Jacques
25030 - Besançon Cedex

revêtue de la mention, dans le coin supérieur gauche : **PROCEDURE ADAPTEE du 2010/13 du 7 Décembre 2009 «FOURNITURE D'UNE SOLUTION D'AIDE AU RECODAGE DES DONNEES D'ACTIVITE MEDICALE DE L'ANNEE 2008 »**

« NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe intérieure doit porter le nom du candidat et contenir :

- a) la lettre de candidature (DC 4),
- b) la déclaration du candidat (modèle DC5),
- c) la feuille "déclarations du candidat" dûment datée et signée.
- d) un acte d'engagement (DC8), établi selon le modèle joint, à compléter et à signer,
- e) les offres
- f) les annexes techniques
- g) si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- courrier : Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON
Service Informatique
2 place Saint-Jacques
25030 BESANCON Cedex

- remise en main propre :
Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON
Service Informatique
2 place Saint-Jacques
25030 BESANCON Cedex
- mail : szanna@chu-besancon.fr

3.3 : Contenu des offres :

- le présent cahier des charges signé
- la proposition du candidat incluant sa note méthodologique
- Les candidats devront fournir une attestation sur l'honneur conforme à la réglementation en vigueur soit, en :
 - présentant une attestation sur l'honneur conforme aux articles 43,44 et 45 du Code des Marchés Publics
 - téléchargeant la nouvelle déclaration sur le site du MINEFI : <http://www.minefi.gouv.fr> (vérifier en dernière page du document que la date de mise à jour est postérieure à celle du 01/09/2006).
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugements(s) prononcé
- Références de moins de 5 ans pour l'exécution de prestations similaires en milieu hospitalier.

3.4 - Éléments de présentation de la réponse :

Dans sa réponse, le candidat devra exprimer sa compréhension du problème posé et la méthodologie qu'il compte mettre en œuvre pour le résoudre. Il devra indiquer de manière précise le nombre de jours d'étude, en détaillant celui prévu sur site.

Il devra également préciser la composition de l'équipe chargée de mener l'étude, avec transmission des curriculum vitae de chacun de ses membres, et citer les références d'études similaires ou sur des domaines voisins qu'il a réalisés.

Le coût de la prestation fait l'objet d'un devis détaillé mettant en évidence :

- la durée et le coût de l'analyse sur site au CHU de Besançon. L'expertise du codage est réalisé sur site. L'expert consulte les dossiers médicaux et fournit les propositions de recodage dans les 15 jours qui suivent l'intervention.

La durée et le coût de la phase d'optimisation, dont le coût pourrait être possiblement totalement indexé sur la variation de la valorisation e-PMSE obtenue à l'issue de cette phase, sans toutefois pouvoir excéder le montant de 89 000 € ht. Dans tous les cas, il comprend la totalité des frais relatifs à la mission.

4. JUGEMENT DES OFFRES

L'attribution des offres se fera selon les critères suivants :

- 25% : références dans des domaines équivalents
- 25% : conditions financières
- 25% : Qualité de l'équipe intervenante
- 25% : niveau de compréhension de la problématique de l'établissement et adéquation de la méthodologie proposée

5. MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX

Comme décrit au paragraphe 3.4 :

Le candidat devra présenter une offre de prix unitaire forfaitaire pour chaque phase de la prestation. Ce prix sera réputé « tout compris » à savoir prestations intellectuelles, rédaction des documents, frais d'envoi, charges et taxes comprises....

Le candidat pourra également proposer un taux d'honoraires calculés à partir des gains effectivement perçus par l'établissement dans la limite du plafond fixé par le présent règlement.

6. CONDITIONS DE REGLEMENT

6.1 : Facturation :

Les factures sont établies en double exemplaire portant les mentions suivantes :
Numéro de commande, désignation de la prestation, prix.

Elles seront adressés à : Centre Hospitalier Universitaire
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
Service Informatique
2, Place Saint-Jacques
25030 BESANCON Cedex

6.2 : Règlement :

Le règlement sera effectué comme suit :

-10% à la commande

40% à la réception du document de synthèse final

50% à la validation par le CHU de l'envoi de e-PMSI réalisée sur la base des travaux du prestataire

par mandat administratif dans un délai global de 50 jours à compter de la réception de la facture ou de la réception du matériel. Au-delà, les intérêts moratoires sont calculés sur la base du taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de deux points.

7.

DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission sera effectuée de préférence au cours de premier trimestre 2010.

L'objectif à atteindre par le candidat est, à partir de l'étude l'activité de l'année écoulée 2008, de repérer toutes les opportunités d'améliorer la valorisation des séjours, en ciblant les dossiers relatifs aux patients hospitalisés qui permettront d'obtenir un tarif plus approprié, dans le respect des règles de codage.

Le centre hospitalier s'engage à mettre à disposition du titulaire toutes les informations nécessaires à son expertise. Les informations transmises, qui sont couvertes par le secret médical, restent confidentielles.

Le titulaire du marché remet au centre hospitalier un document qui valorise l'impact financier du recodage, et qui analyse les points forts et les points faibles des dossiers qui ont fait l'objet d'un retraitement.

8

CLAUSES DE CONFIDENTIALITE

Se référer à la Chartre de confidentialité du CHU de Besançon (sur simple demande à M Jérôme EUVRARD - Responsable du Service Informatique

Le/...../2009

Nom, Fonction du signataire